

Gouvernance culturelle : perspectives d'avenir pour Montréal, métropole culturelle

Mémoire présenté par le
Conseil québécois du théâtre
Mai 2007



Préambule

En février 2007, Culture Montréal présentait un projet de restructuration de la gouvernance culturelle à Montréal dont l'essence repose sur la création d'une *Agence montréalaise de développement des arts et de la culture* (AMDAC). Cette proposition soulève évidemment d'intéressantes réflexions et interrogations sur les structures et les orientations qui soutiennent actuellement le développement des arts et de la culture au sein de la métropole. Il faut néanmoins rappeler que le Conseil québécois du théâtre a entamé semblable réflexion en déposant, en 2003, puis en 2005, deux mémoires¹ sur le projet de politique culturelle de la Ville de Montréal.

Les recommandations émises dans ces mémoires nous apparaissent toujours pertinentes. L'une de ces recommandations mérite d'être remémorée :

« Que soit reconnue avant toute chose la valeur intrinsèque de l'art pour la communauté montréalaise et ses citoyens et qu'y soient subordonnées ses fonctions sociale, politique et économique. Si ces argumentaires apparaissent nécessaires, ils ne sauraient remplacer la fonction première de l'art pour la société et l'individu, à savoir la fonction de producteur de sens. »

Il faut également rappeler que, à l'intérieur de ces mémoires, le Conseil québécois du théâtre prenait position en faveur d'une consolidation de la mission du Conseil des arts de Montréal (CAM). Nous recommandions alors que les ressources humaines et financières du CAM soit bonifiées, que sa mission soit élargie et que son indépendance soit reconnue. Ces recommandations balisent aujourd'hui la position du Conseil québécois du théâtre à l'égard de la proposition de Culture Montréal. Ainsi, tout en étant ouvert à la possibilité de créer un nouveau mécanisme permanent de concertation, nous sommes d'avis que le Conseil des arts de Montréal représente l'organisation la plus apte à appuyer le développement et le rayonnement culturel et artistique sur le territoire montréalais.

1. Le diagnostic

Comme nous le mentionnions précédemment, l'initiative de Culture Montréal permet d'analyser les forces et les faiblesses des structures municipales de soutien au développement des arts et de la culture. Ainsi, comme le soulignait Simon Brault dans sa lettre du 16 mars, « le diagnostic et les enjeux sur lesquels repose la proposition de Culture Montréal sont généralement partagés ». Certains problèmes identifiés dans la proposition de Culture Montréal nous apparaissent effectivement comme de sérieux freins au développement culturel, notamment en ce qui a trait à la multiplication des instances et au sous-financement des arts.

¹ Conseil québécois du théâtre. « [Vers une politique culturelle pour Montréal](#) ». Position du CQT. Octobre 2003 et Conseil québécois du théâtre. « [Le pari de l'excellence, le défi de l'action](#) ». Mémoire du CQT. Février 2005.

La proposition de Culture Montréal utilise l'expression fort à propos de « capharnaüm des innombrables structures politico-administratives ». Les fusion/défusion ont provoqué l'éclatement des pouvoirs et freiné la capacité de concertation des différentes instances décisionnelles en matière de culture. L'expertise est dispersée, la bureaucratie de certaines structures demeure très lourde, ce qui cause perte de temps et frustrations pour les artistes et travailleurs culturels à la recherche de soutien financier.

La proposition de Culture Montréal met ainsi en relief l'éparpillement des ressources financières et humaines entre les différentes structures municipales. À ce niveau, le **Conseil des arts de Montréal (CAM)** représente le plus important acteur en matière de soutien à la création, à la production et à la diffusion artistique professionnelle, et ce, depuis 50 ans. Efficace dans ses services aux artistes et aux organismes, le CAM est néanmoins limité par un budget restreint et des ressources insuffisantes. Le budget du CAM a ainsi été porté, en 2005, à un peu plus de 10 millions de dollars, ce qui est malheureusement insuffisant. Le rapport Leclerc² estimait, en janvier 2002, à 16,3 millions de dollars les sommes nécessaires au CAM alors que le rapport Bachand recommandait, un an plus tard, que le budget soit porté à 20 millions de dollars. Nous sommes donc encore loin d'un objectif qui est aujourd'hui dépassé.

La Ville de Montréal offre également certains services dans les domaines des arts et de la culture à travers son **Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle**. Ce service rencontre néanmoins de sérieuses difficultés. Selon l'analyse de Culture Montréal, le service de la ville « est d'autant plus affaibli qu'il n'englobe pas toutes les interventions municipales en matière d'art et de culture. De plus, il gère des programmes de soutien aux arts et à la culture dont les enveloppes budgétaires sont souvent si maigres que les coûts de gestion dépassent les subsides accordés ».

À cela s'ajoute trois autres instances qui ont quelques responsabilités en matière de développement culturel : la **Conférence régionale des Élus (CRÉ)**, le **Conseil d'agglomération** et la **Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**. Comme le souligne la proposition de Culture Montréal, les fonctions stratégiques comme la recherche, l'évaluation, la planification, le partenariat, les relations internationales, la concertation avec les ministères et les organismes sont éparpillées entre ces multiples instances. Cet éparpillement des interventions municipales se traduit par des doublons et par un manque certain de communication, de cohérence et d'efficacité.

2. Les flous et inconnus dans la proposition d'une AMDAC

Bien que le Conseil québécois du théâtre reconnaisse le sérieux des problèmes à la base de la proposition de Culture Montréal, nous demeurons sceptiques quant à la solution avancée, qui est de créer une nouvelle agence de développement des arts et de la culture. Cette proposition suscite en fait de nombreuses questions et inquiétudes de notre part, surtout dans la mesure où la métropole dispose déjà d'un outil efficace dans ce domaine par l'existence du Conseil des arts de Montréal. Dans ce contexte, la création

² Conseil des arts de Montréal. « Le conseil des arts de Montréal, une mission renouvelée et un budget approprié, exercice 2002 à 2005 ». 22 janvier 2002.

d'une nouvelle structure, processus qui, il faut le souligner, requiert temps, énergie et ressources financières, ne risque-t-elle pas d'aggraver les problèmes de sous-financement et de fragmentation des ressources? Voici, en résumé, nos principales craintes :

D'où proviendrait le financement ?

La proposition de Culture Montréal sous-entend que la nouvelle agence bénéficierait d'un financement bonifié. Dans le contexte actuel de sous-financement chronique des arts, cela semble un peu utopique. Est-ce que les gouvernements fédéral et provincial auraient des raisons plus sérieuses de débloquer des fonds ? Est-ce que l'agence aurait plus facilement accès à un financement du secteur privé parce que des gens d'affaires siègeront sur son conseil d'administration ? Il est également permis de se demander si l'agence entrerait en compétition directe avec les organismes artistiques qui se voient de plus en plus obligés de faire de la levée de fonds.

L'imputabilité de cette agence ?

À qui rendrait-elle des comptes ? Nous doutons de la valeur et du pouvoir d'une simple assemblée publique qui recevrait un rapport d'activités. Dans un tel contexte, quels recours auraient les artistes et les organismes qui souhaiteraient contester les façons de faire de l'agence ?

La composition du conseil d'administration ?

Les décisions seraient prises par un conseil d'administration composé de gens d'affaires, d'élus et d'une minorité d'artistes. On est loin de la composition actuelle du conseil d'administration du CAM, composition chèrement gagnée, qui comprend 17 artistes sur 24 membres. Encore une fois, on écarte des avenues du pouvoir les artistes qui sont pourtant les premiers concernés par la mise sur pied d'une telle agence. Les jurys de pairs ou autre forme de comité consultatif sont également absents de la proposition. On ne précise pas qui serait en charge de nommer les membres du conseil d'administration de la nouvelle agence. Est-ce réaliste de penser que des représentants des gouvernements provincial et fédéral acceptent de siéger sur ce conseil d'administration tel qu'on le laisse entendre?

Un CAM affaibli ?

La proposition de Culture Montréal énonce clairement que « l'agence disposerait de prérogatives supérieures à ce qui est présentement dévolu à l'un ou à l'autre des services, entités ou conseil. » Cela soulève plusieurs questions, surtout quant au mandat du Conseil des arts de Montréal. Est-ce que la nouvelle agence aurait un pouvoir décisionnel sur les activités et programmes du CAM? Comment, dans ce contexte, maintenir et bonifier les acquis du CAM ? Plus encore, quels seraient les rapports entre les différentes instances culturelles de la métropole ? Est-ce que certaines instances seraient appelées à disparaître ? Si oui, est-ce que leurs ressources seraient redistribuées vers la nouvelle agence ?

3. Solutions alternatives à la création d'une AMDAC

3.1 Un mécanisme permanent de concertation

Les écueils contenus dans la proposition de Culture Montréal nous amènent à conclure que les actions qui sont proposées pour donner à la ville un véritable rôle de métropole culturelle ne correspondent pas nécessairement aux actions à mener pour que l'art et la création soient au cœur de la cité. Le Conseil québécois du théâtre propose plutôt de créer un **mécanisme permanent de concertation** entre tous les composantes et les structures déjà existantes tout en misant sur une consolidation de la mission et des ressources du CAM. La mise en place d'un mécanisme permanent de concertation pourrait se faire rapidement et à peu de frais. De plus, un tel mécanisme permettrait un arrimage plus harmonieux au niveau des orientations stratégiques et des programmes en plus de doter les arts et la culture d'un front commun pour revendiquer et négocier avec les instances politiques et pour générer une émulation de la part des gens d'affaires et des élus.

3.2 Renforcer le CAM

Conformément à la recommandation émise en 2003³, le Conseil québécois du théâtre souhaite que le Conseil des arts de Montréal: (1) demeure le principal interlocuteur municipal pour le soutien à la création, à la production et à la diffusion des œuvres artistiques professionnelles montréalaises; (2) ait le mandat d'assurer une réponse optimale aux besoins de repérage de la créativité artistique professionnelle sur le territoire montréalais; (3) ait une personnalité juridique distincte, lui donnant l'autonomie et la souplesse requises, tout en le gardant imputable de ses actions et de ses choix.

Le CQT croit fermement qu'un Conseil des arts de Montréal plus fort, doté d'une mission plus englobante, d'une autonomie totale et de moyens financiers correspondants, permettrait d'améliorer les conditions de pratique et de rayonnement de la vie artistique montréalaise et contribuerait à faire de la ville une métropole culturelle à part entière. Le Conseil québécois du théâtre appuie ainsi la proposition pour une mission élargie du Conseil des arts de Montréal.

Comme il est proposé par le CAM, celui-ci « doit intégrer tous les programmes de subventions de la Direction du développement culturel de la Ville de Montréal ». Cela impliquerait que le CAM prenne en charge le soutien des activités liées aux grands festivals et au patrimoine artistique. L'ensemble des activités serait ainsi concentré au sein d'une même structure de soutien et de promotion, ce qui simplifierait grandement les démarches pour les artistes et les organismes concernés. Afin d'aller chercher des sources alternatives de financement, le CAM pourrait envisager, entre autres, de créer un fonds de dotation. Autre condition essentielle et fondamentale, l'autonomie juridique du CAM, qui, bien que reconnue dans la politique culturelle de la Ville de Montréal, demeure encore à officialiser.

³ Conseil québécois du théâtre. « [Vers une politique culturelle pour Montréal](#) ». Position du CQT. Octobre 2003, p.7.

Bref, le Conseil québécois du théâtre réitère sa confiance dans les compétences et l'expertise du Conseil des arts de Montréal et souhaite qu'il obtienne le statut et les ressources nécessaires pour que le potentiel artistique montréalais puisse se développer à sa juste valeur.

4. Recommandations émises en 2005

Rappel des recommandations émises dans le rapport du CQT, *le pari de l'excellence, le défi de l'action*, à l'endroit du Conseil des arts de Montréal :

- Que l'on s'assure d'une présence majoritaire d'artistes au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal : le conseil d'administration du Conseil tout comme, le cas échéant, son comité exécutif, devrait être composé majoritairement d'artistes ou de personnes oeuvrant quotidiennement, à un titre ou à un autre, dans les diverses disciplines reconnues par le CAM, ces personnes étant nommées à partir d'une liste de candidat(e)s fournie par les organismes représentatifs de ces disciplines.
- Que le budget du Conseil des arts de Montréal soit augmenté de manière récurrente afin de répondre entièrement à sa mission élargie.
- Que l'excellence disciplinaire et le professionnalisme soient privilégiés :
 - a) Le Conseil des arts de Montréal doit être guidé par des considérations d'excellence disciplinaire, mais aussi d'ouverture aux formes d'art émergentes ou à la mixité des genres; sa responsabilité première est à l'égard de l'art et de son développement.
 - b) Le Conseil des arts de Montréal ne soutient que les organismes professionnels.